



Retour sur le **Conseil Municipal**
du **lundi 9 septembre 2024.**

NB. Date exceptionnelle de ce court conseil municipal, début septembre, précédé d'une commission générale six jours avant. En raison de la volonté de notre Maire de pouvoir lancer, au plus tôt, les fouilles archéologiques prescrites au centre - bourg, par arrêté préfectoral.

1) Signature du marché de fouilles archéologiques avec l'INRAP, institut national de recherches archéologiques préventives, précédant le lancement de la rénovation des places Xavier Ricard et de l'église.

Du 14 octobre à la veille du 8 décembre, au moins 50 jours de fouilles ouvertes, obligatoires sous contrôle de la DRAC (*Direction régionale de l'action culturelle*) se dérouleront sur les deux places X. Ricard et de l'église et avenue Valioud.

Après la réunion publique du 27 juin dernier, où fut présenté le projet de rénovation urbaine du centre bourg, en présence de Fabien Bagnon (VP Métropole voirie et mobilités) et des agents des services de la Métropole, il nous fallait au plus tôt financer les fouilles préalablement prescrites.

En effet, les fouilles diagnostiques par sondage, de ce printemps, ont révélé des éléments intéressants. C'est donc un arrêté préfectoral qui nous oblige aujourd'hui à ce programme de fouilles poussées. Compte tenu de ce contexte qui peut potentiellement nous permettre de découvrir de nouveaux vestiges de l'histoire de notre commune, le vote du budget requis fut unanime. Des fouilles dont le financement est pris en charge par la ville: de 760K€ à environ un million, si une ou des tranches doivent être ajoutées.

Hors les fouilles, le chantier sera sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole, avec laquelle il a été négocié et sans qui le financement de cette rénovation n'aurait pu se faire (280 K€, pour les aménagements de la voirie).

A notre question sur l'organisation de la circulation en centre-bourg pendant ces travaux, il nous a été répondu qu'un phasage des étapes était prévu pour faciliter la gestion des flux de transports. La municipalité devrait prochainement communiquer sur le sujet. Quant à l'indemnisation potentielle des commerçants impactés: il s'agira pour eux d'apporter la preuve de la baisse de leur chiffre d'affaires sur la période. Ce qui peut être complexe.

2) Maintien à domicile de personnes âgées. Garantie d'emprunt au bénéfice de la SCIC les 3 colonnes, aux Provinces.

Viager solidaire : acquisition d'un appartement de personnes âgées qui souhaitent rester le plus longtemps possible à leur domicile. La commune apporte sa garantie, à hauteur d'un montant total de 71 554 euros du prêt souscrit par l'emprunteur, la SCIC Les 3 colonnes, auprès de la Caisse des Dépôts et consignations.

En cas de décès, le logement reviendra à la ville ou à un bailleur social pour bénéficier à des personnes âgées, ou porteuses de handicap.

3) Nouvelle adhésion à la Fondation du patrimoine :

Poursuite à l'intérieur des travaux de rénovation de l'église du centre. Lancement officiel le 4 octobre d'une souscription publique; comme en 2018 pour la réfection des façades. **Au** cours de cette soirée, les travaux envisagés seront présentés et une convention tripartite sera signée (fondation du patrimoine, association de La Fontanière et ville). Nous redisons notre regret que l'installation d'une centrale solaire en toi-

ture n'ait pas été examinée pour la production d'électricité; notamment pour alimenter les futurs lustres chauffants.

4) Questions posées par Sainte Foy Avenir.

- a) **Villes et territoires « sans perturbateurs endocriniens »**. Après plus d'un an d'adhésion à cette communauté, nous demandons quelles actions ont été conduites par la ville; voire, quel plan d'actions a été arrêté. Ce qui laisse sans voix notre municipalité. Nous espérons toutefois une présentation prochaine parce que cette adhésion ne peut rester sans actions volontaires, partagées avec les fidésiens.

- b) **Pollution de la plate-forme du Clos du Cardinal**, côté est, face aux Alpes. où des centaines de mégots jonchent le sol. C'est l'espace où viennent s'asseoir les visiteurs ou promeneurs. Nous avons déjà réclamé l'installation d'un cendrier sur cet espace mais cela a été fait trop loin: au-dessus du boulodrome. Cette pollution, très nocive pour toute la petite faune et les enfants, l'est aussi beaucoup pour l'eau; sachant qu'un seul mégot peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau. Soyons vigilants !